

Décision n° 318/2024  
SC**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame GERMAIN Léa en tant que serveuse en restauration du 6 juillet au 15 septembre 2024,
- Madame LUSSEAU Candice en tant que serveuse en restauration du 6 juillet au 15 septembre 2024,
- Monsieur POUZET Clément en tant que serveur en restauration du 8 au 27 juillet 2024,
- Madame MORANDIÈRE Élise en tant que serveuse en restauration du 8 juillet au 7 août 2024,
- Monsieur PIEFORT Julien en tant que serveur en restauration du 8 juillet au 18 août 2024,
- Madame LACROIX-AMOUROUX Lindsay en tant que serveuse en restauration du 8 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- Madame MÉZIN Stéphanie en tant que serveuse en restauration du 8 juillet au 8 septembre 2024,
- Madame BÉLIS Maelyne en tant que serveuse en restauration du 8 juillet au 8 septembre 2024,
- Monsieur BROSETTE Éric en tant que cuisinier du 8 juillet au 4 août 2024,
- Monsieur MIRANDA DA SILVA Jimmy en tant que cuisinier du 8 juillet au 31 août 2024
- Monsieur RABILLER Adrien en tant que serveur en restauration du 29 juillet au 31 août 2024,
- Monsieur BROSSERON Raphaël en tant que serveur en restauration du 8 juillet au 4 août 2024,
- Monsieur CRAMIER Nathan en tant que serveur en restauration du 8 juillet au 4 août 2024,

Fait à Jonzac,  
Le 02 JUIL. 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

